

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Décembre 1874.

Bulletin politique.

Le gouvernement s'est décidé à envoyer son Message à l'Assemblée ; quand nous disons le gouvernement, nous nous trompons peut-être, nous devrions dire M. le maréchal de Mac-Mahon, car c'est lui qui est en scène plus que son cabinet, et qui parle directement à l'Assemblée ; mais ce n'est pas le cabinet qui a mis ainsi en avant le maréchal-président ?

Il pose la question des lois constitutionnelles avec une certaine hésitation ; son langage à leur sujet est plein de réticences et de précautions oratoires ; il a senti que cette partie du Message était le point important, et qu'il fallait la traiter avec une grande mesure.

Sous l'habileté de la phrase, il est facile pourtant de démêler la véritable pensée du Message, qui affirme assez nettement ces deux points : le premier, que le gouvernement attend la discussion des lois constitutionnelles ; le second, qu'il ne craindra pas de s'engager dans le débat. A cet égard, le langage est fort clair : « L'intervention du gouvernement ne vous fera pas défaut. »

En parlant ainsi, le cabinet a bien compris qu'il allait au-devant d'une lutte ; il prend ses mesures pour trouver des alliés. Le concours qu'il perd dans la droite, il cherche à le remplacer par un appel au centre gauche ; c'est ce qu'il faut entendre par cette invitation à « tous les hommes de bonne volonté », à « tous ceux dont les préférences personnelles s'inclinent devant les nécessités du présent. »

Nous aurions beaucoup à dire sur ce que le Message appelle « les nécessités du présent » ; nous aurions à rechercher quelles

sont ces nécessités, qui les a créées, et quel est le meilleur moyen d'y répondre. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de l'impression produite dans l'Assemblée par le Message.

Cette impression n'a pas été favorable.

En présence de la question posée, à la veille de la discussion des projets constitutionnels, aucun des partis de la Chambre ne trouve dans le Message ce qu'il attendait.

Les adversaires des projets y voient avec raison une persistance obstinée pour une organisation inutile et dangereuse, d'autant qu'ils n'ont jamais rien refusé au pouvoir en fait de moyen de gouvernement, et qu'on leur demande plus qu'ils ne peuvent donner.

Les partisans des projets voient, au contraire, dans une phrase du Message une résignation anticipée pour le cas où ces projets qui leur sont chers viendraient à échouer. Ils approuvent le maréchal de demander l'organisation de ses pouvoirs ; ils sont mécontents de lui entendre dire en même temps qu'il pourra s'en passer ; car c'est d'avance annoncer une défaite. Il est inutile de réclamer une Constitution quand on déclare en même temps qu'on peut gouverner sans elle. Tel est le sens de cette phrase du Message : « MAIS, DANS TOUTES LES CAS, rien ne me découragera dans l'accomplissement de ma tâche. »

Cela veut dire, en langage moins pompeux : Que vous fassiez quelque chose, ou que vous ne fassiez rien, je gouvernerai tout de même.

Pour les partisans des projets, c'est un échec annoncé d'avance et accepté.

La partie importante du Message, en voulant ménager tous les partis, n'en a donc satisfait aucun ; et à l'issue de la séance nul ne se gênait pour manifester sa déception.

Quant au reste, il ne présente aucun intérêt politique. Le gouvernement s'étend trop longuement sur la récolte qui a été bonne, grâce à Dieu. Mais ce n'était

point là une nouvelle à annoncer à la Chambre.

Sur les questions extérieures et intérieures, nous ne trouvons que des banalités. On dirait que le cabinet n'ose parler ni des unes ni des autres. Il n'a pas lieu d'être fier en effet de son attitude vis-à-vis de l'étranger pas plus que de son administration. Pas un mot de la question de l'Orénoque, pas un mot de la reconnaissance du gouvernement de Serrano, pas un mot des élections, pas un mot enfin du régime de l'état de siège appliqué depuis quatre ans à la presse.

Nous ne trouvons que quelques phrases banales sur la paix avec nos voisins, et sur notre bonne situation économique. Le Message a évité prudemment de parler des élections soit générales, soit municipales, dans lesquelles il ne cite aucune victoire.

Après la lecture du Message, a commencé la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, laquelle a continué vendredi.

On sait que cette loi consacre le principe de la liberté aussi bien pour les uns que pour les autres. Si elle eût été discutée il y a deux ans, nul doute qu'elle n'eût été votée ; nous craignons qu'elle ne rencontre à cette heure une vive opposition.

Nous allons peut-être assister à un curieux spectacle. Nous allons voir des hommes qui réclament à grands cris la liberté quand ils ne l'ont pas, la refuser quand ils peuvent la donner. La gauche craint la concurrence de l'enseignement libre : elle va, au nom de la liberté et de la tolérance, maintenir le monopole de l'Etat.

La campagne a commencé : M. Paul Bert, un des oracles scientifiques de la gauche radicale, est monté à la tribune et, dans un discours longtemps médité, a combattu le projet de la commission, non pas de face, non pas directement, mais de côté et par des moyens tortueux et pleins de ruse. Quand un conventionnel ne peut pas impunément s'attaquer à la tête de son adversaire, il rampe dans l'ombre et essaye de le mordre au talon.

Certes, M. Paul Bert, en sa qualité de jacobin, est ami de la liberté d'enseignement, liberté qui a été, prétend-il, proclamée pour la première fois par la Convention ; mais (il y a un mais et un gros mais encore) il a peur qu'elle n'ait pour résultat d'exciter à la guerre civile.

Si cette appréhension lui vient de la connaissance qu'il a d'un certain enseignement et des fruits qu'il produit, nous reconnaissons qu'elle n'est pas sans fondement. Il est évident que les petits marathistes que fait chaque jour l'Université sont peu disposés à respecter la liberté d'autrui ; ce sont autant de jeunes tyrans qui n'aspirent qu'à marcher sur les traces des bêtes féroces de 93 et à inaugurer une Terreur plus sanginaire et plus terrible que la première.

De ce côté donc, M. Paul Bert a raison de craindre ; mais s'il veut bien examiner avec quelque attention la conduite que tiennent les élèves qui sortent des maisons d'éducation catholique, il se convaincra facilement que, loin d'être un élément de guerre civile, cette jeunesse paisible et studieuse en est au contraire la courageuse ennemie. On trouve bien, il est vrai, nos fils catholiques sur les champs de bataille, en face de l'ennemi, mais jamais parmi les émeutiers.

Et si M. Paul Bert éprouve pour la guerre civile toute l'horreur qu'il nous dit éprouver, il devrait, pour être logique, au lieu de l'entraver, favoriser le plus possible l'enseignement catholique et conseiller aux familles de lui confier leurs enfants ; ce serait un excellent moyen et d'augmenter le nombre des braves et de diminuer celui des émeutiers, des fusillards et des incendiaires. S'il s'y refuse, nous en concluons qu'il n'a agité le spectre de la guerre civile que pour frapper au cœur la liberté ; ce qui nous prouverait une fois de plus que tout radical, quels que soient les déguisements sous lesquels il se cache, ne vise qu'à la dictature absolue.

Dans plusieurs endroits de son long discours, M. Paul Bert n'a pu dissimuler, malgré l'empire qu'il a sur lui-même, ses sympathies pour l'Allemagne. Il a, à plusieurs

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME EN MER

Quel habitant des côtes n'a, assis sur un rocher que battait la mer, passé des heures entières à suivre des yeux le mouvement ondulatoire des vagues ? Il y a dans ce spectacle un charme, une puissance de fascination vraiment indicible. Ne voulez-vous que rêver ? vous y trouverez de quoi défrayer mille et un contes à la façon d'Hofman : rien ne pousse mieux à la mélancolie. Sous une pareille influence, pour peu qu'on lâche la bride à son imagination, on ne tarde pas à trouver dans le clapotement et le murmure sourd et continu des flots, une analogie frappante avec le bruit, les efforts, les derniers soupirs d'une personne qui se noie ; puis on croit entendre un concert de râle-

ments. Mais aussi que d'existences étouffées sous ces eaux ! que de sublimes dévouements, de luttes désespérées, de drames terribles se sont passés là et doivent rester éternellement ignorés !

Là, point d'écho. L'Océan s'ouvre pour englouter la victime, l'envelopper dans son humide suaire, puis il se referme, et tout est dit ! Point d'épithètes sur ce tombeau mouvant ; il est muet comme le ciel, et rien n'est changé ; pas la plus légère trace du sinistre ; les vagues roulent comme toujours, et le voyageur qui les sillonne n'a garde de soupçonner qu'il glisse sur un immense tombeau. Il profane à son insu la demeure des morts, mais cette pensée ne lui vient même pas. Tel est le marin : confiant dans sa destinée, détaché généralement des affections du cœur, insensible aux scènes de la nature, méprisant le danger par habitude quand ce n'est pas par courage, quelquefois crédule, plus souvent sceptique, il suit comme machinalement l'impulsion du hasard, et rien ne l'arrête, si ce n'est la mort.

Mais parmi les hommes qui font métier de

lutter contre les vents et les flots, il n'en est pas dont l'existence soit plus souvent menacée que celle du baleinier. Tout ce qu'il souffre, tout ce qu'il supporte de privations pour aller traquer et combattre dans ses retraites lointaines le monstrueux cétacé dont l'huile doit être son salaire, n'est rien auprès des dangers qui l'entourent sans cesse. Qu'on ne s'étonne donc pas qu'il soit d'une intrépidité à toute épreuve, qu'il joue avec le trépas comme un enfant avec son hochet.

C'est encore chez le baleinier, ordinairement doué d'une âme de fer, qu'il faut aller chercher cette absence totale d'urbanité, ou plutôt cette brutale franchise dont on a si longtemps et si burlesquement gratifié le marin ; mais s'il est une classe d'hommes plus utile que celle à laquelle il appartient, il n'en est pas, à notre avis, de plus méritante. C'est cette conviction qui nous pousse à retracer le drame suivant, lequel ne paraît peut-être pas dénué d'intérêt.

C'était en 1837. Un trois-mâts baleinier du Havre, après avoir pris et fondu un assez grand nombre de cétacés sur les côtes de la

Patagonie et du Chili, se transporta, pour finir son chargement, dans les parages renommés de la Nouvelle-Zélande. Comme un chasseur à l'affût, il louvoyait depuis plus d'un mois dans l'est de l'île Iha-Na-Mawi, sans que la plus petite baleine se fût montrée, et cependant les bancs d'insectes rouges qui servent de nourriture à ces animaux abondaient. Lorsqu'il ne fallait plus qu'une douzaine de ces monstres huileux pour remplir les futailles, ceux-ci semblaient (ce qui leur arrive de temps à autre) avoir été chercher dans des mers moins fréquentées un abri contre le fatal harpon de leurs ennemis. Ajoutez à cela que jamais les vigies n'avaient été plus attentives. Un marsouin n'eût pas passé à une lieue du trois-mâts sans être découvert.

On ne rencontrait donc à bord que des visages tristes, et d'autant plus tristes qu'ayant résolu de gagner une latitude plus élevée, nos pêcheurs désappointés ne pouvaient le faire faute de vent.

Un certain soir, je ne sais quoi dans l'aspect du ciel présageait que le temps allait

reprises, insista sur la prétendue infériorité de notre enseignement supérieur comparé à celui de nos aimables voisins, et nous a patriotiquement invités à prendre les Universités allemandes pour modèles. Il est allé encore plus loin. Il s'est permis d'évoquer l'autorité de M. de Bois-Remond, l'âme damnée de M. de Bismark, celui qui souffle dans le peuple allemand la haine et le mépris de la France, celui qui, il y a quelque temps, demandait pardon à ses auditeurs de citer un nom français.

On voit d'ailleurs que les connaissances de M. Paul Bert sont à la hauteur de ses scrupules patriotiques. Car tout ce qu'il nous a dit des universités allemandes est aussi fondé que son éloge de la Convention.

M^r l'évêque d'Orléans allait répondre à l'orateur de la gauche; mais M. de Laboulaye ayant demandé la parole en sa qualité de rapporteur, M^r Dupanloup s'est retiré.

M. de Laboulaye, disons-le à sa louange, a parlé en honnête homme et en homme pratique. Blessé des comparaisons déplacées de M. Paul Bert, il s'est plu à jeter de l'eau froide sur son enthousiasme pour l'Allemagne enseignante, et lui a rappelé qu'il était au moins imprudent de parler de la liberté allemande en ce moment. Ensuite, replaçant la question sur son véritable terrain, il a démontré la justice et la nécessité de la loi proposée. Puis il a terminé son spirituel discours par faire justice des préjugés que nourrit M. Paul Bert à l'égard de l'enseignement catholique, et que M. Beausire allait exploiter encore.

Chronique générale.

Si l'Assemblée, si la droite en particulier avait besoin d'une interprétation venue du dehors pour avoir la signification du Message, en ce qui concerne le sens politique du Septennat, elle n'aurait qu'à lire la *Republique française*; son jugement, pour être exagéré à dessein, ne mérite pas moins d'être connu et médité.

Nous citons :

« Au lieu d'une déclaration nette et précise que chacun espérait, M. le président du conseil des ministres n'a apporté à la tribune qu'un oracle obscur, qui semble rédigé comme tous les oracles, pour tout dire et pour ne rien dire.

« Un seul parti, parmi tous ceux qui s'agitent dans le Parlement, pourra trouver qu'à son égard le Message ne manque point de clarté. C'est le parti royaliste, le parti qui a reçu pour mot d'ordre de M. le comte de Chambord le conseil de ne rien voter pour retarder la restauration de la monarchie légitime.

« Contre les intransigeants de l'extrême droite et de la droite, le rédacteur du Message n'a voulu user d'aucun ménagement. Il s'est exprimé en de tels termes, qu'il ne peut leur rester aucune illusion. M. le Président de la République leur fait savoir qu'ils ne peuvent compter sur sa complaisance. Il

changer. Le soleil venait de disparaître sous l'horizon plus pâle que les autres jours, et une légère vapeur montait du couchant, se déroulant peu à peu comme une draperie ensanglantée. Tout l'équipage, par passe-temps, les coudes appuyés sur la lisse, avait les yeux tournés de ce côté.

— Voici, ou je me trompe fort, qui va nous dégourdir un peu, dit un harponneur à son voisin en secouant sa pipe qu'il venait d'achever, et remettant ce précieux meuble dans son bonnet.

— Ma foi, j'ai la même idée, répondit celui-ci, il doit il y avoir quelque chose là-dedans. Puis voilà assez longtemps que le calme dure; un peu de vent pour nous déhaler de ces parages sans gibier ne nous ferait pas de mal.

Nos observateurs avaient à peine échangé ces quelques mots que la voix perçante d'un novice en sentinelle dans la mâture fit entendre distinctement ce mot significatif : « Baleine ! » une commotion électrique ne produirait pas un effet plus subit et plus général. Si vous aviez vu avec quelle promp-

affirme énergiquement les droits qu'il tient de la loi du 20 novembre 1873. On lui a confié pour sept ans le pouvoir exécutif, et il regarde comme un devoir de ne point désertier cette présidence, ce poste républicain où il a été placé, et de l'occuper jusqu'au dernier jour. Peu lui importe de retarder l'avènement de l'héritier des Bourbons. L'héritier des Bourbons attendra.

« Sur ce point, le Message n'a rien d'équivoque. Le principe de la légitimité est sacrifié, ajourné, renvoyé au mois de novembre 1880. C'est à merveille. Il est bien certain que la France accueillera avec satisfaction ces promesses officielles. Mais on dirait qu'on a dépensé contre les prétentions de M. le comte de Chambord tout ce qu'on pouvait avoir de fermeté, de décision et de netteté. Rien de plus trouble que la partie du Message dans laquelle il est question des lois constitutionnelles, de l'organisation des pouvoirs publics, de la destinée de l'Assemblée élue au lendemain de la capitulation, et de la politique du gouvernement. »

Telle est l'interprétation du *journal politique* de la République.

Nous lisons dans l'*Union*, de Paris :

« Le Message de M. le maréchal de MacMahon laisse deviner la faiblesse du gouvernement et n'apporte aucun changement à la politique des partis qui divisent l'Assemblée. Ce document est l'œuvre d'un ministre qui n'a eu le courage ni de provoquer le combat où il savait devoir être vaincu, ni de changer sa ligne de conduite, espérant que le temps lui ramènerait les faveurs de la fortune.

« Le maréchal-président tient un langage qui n'est pas celui d'un chef d'Etat parlementaire; il engage sa responsabilité personnelle et semble préoccupé de couvrir celle de son gouvernement. Mais en dépit de ses efforts, qui trahissent l'intervention de conseillers toujours désireux de se mettre à l'abri derrière la personnalité de M. le duc de Magenta, on découvre aisément dans le Message présidentiel les anxiétés et les visées qui divisent en groupes le cabinet actuel.

« Il peut plaire à l'un de ces groupes de faire dire au maréchal qu'il n'a accepté le pouvoir pour servir les aspirations d'aucun parti. Mais l'histoire est là pour nous rappeler que M. de MacMahon a été choisi par la droite, qui, du 24 mai au 20 novembre, a travaillé ouvertement à la restauration monarchique, qui, à cette date même du 20 novembre, affirmait sa volonté de ne point renoncer à cette entreprise de salut national, un instant interrompue, et qui votait la loi de prorogation, comme une troupe un moment ébranlée construit un retranchement sur le champ de bataille où elle entend demeurer. »

On lit dans l'*Univers* de vendredi :

« Aujourd'hui a été célébré, dans la chapelle de la nonciature, le mariage de

titude tous ces fronts soucieux s'éclaircissent, quelle expression de bonheur se répandit sur toutes les physionomies, quel mouvement succéda tout-à-coup à la tranquillité, alors seulement vous pourriez vous faire une idée de la puissance vraiment magique de ce mot sur un équipage baleinier inactif depuis longtemps. Où? de quel côté? s'écrièrent tumultueusement une trentaine de voix que la satisfaction rendait claires et vibrantes.

— Par le co soir de tribord, répondit la vigie, et elle paraît furieusement grosse.

C'était vers le couchant dont les teintes tout-à-l'heure si vives avaient disparu pour faire place à une couleur d'un gris bleuâtre et uniforme. Cette masse de vapeur était si terne, si opaque, qu'on eût pu facilement la prendre pour une chaîne de hautes montagnes un jour d'aterrage, si les rayons obliques du soleil n'en avaient coloré le bord supérieur qui semblait festonné par un filet d'or. A l'orient, le disque de la lune, démesurément agrandi par la réfraction, sortait du sein des eaux comme un immense globe de feu.

M^{lle} Agnès Veillot, fille de notre rédacteur en chef, avec M. Edouard Pierron, chef de bataillon au 130^e de ligne.

« La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par S. Exc. M^r Meglia, nonce apostolique du Saint-Siège, qui a prononcé une touchante allocution. »

M. le commandant Pierron est un officier justement estimé dans l'armée pour son mérite et son caractère.

Autrefois, au temps de la tyrannie, c'est-à-dire au temps de nos rois légitimes, dès qu'un esclave touchait le sol de la France, il était libre. Ainsi le voulaient les prérogatives attachées à la noble terre des Gaules, ainsi l'exigeaient les rois très-chrétiens, les nobles fils de Hugues Capet! Eh... mais il s'agit d'une autre époque, d'une autre histoire. La voici :

Lors de notre dernière guerre, immédiatement après la reddition de Strasbourg, un jeune officier prussien quitta son corps, sans doute en secret, traversa une partie de la France, s'enfonça dans les montagnes du Dauphiné et alla frapper à la porte de la Grande-Chartreuse, suppliant le Père supérieur de vouloir bien l'admettre dans la maison de Saint-Benoit en qualité de novice.

Quel était-il? Nous l'ignorons, et peu importe. Mais sa demande était de celles qui ne peuvent pas être repoussées; les entrailles de Jésus-Christ lui furent secourables; la porte du cloître se ferma sur ses illusions mondaines, ou peut-être sur des douleurs que le triomphe des armes prussiennes était bien incapable d'adoucir... Ses jours s'écoulaient dans la prière, dans la pénitence et dans les avant-goûts du ciel, quand, il y a quelques mois, le juge d'instruction de Grenoble et un président de cour de Lyon se présentèrent au couvent et exigèrent son renvoi.

Le Père supérieur fit toutes les remontrances possibles; ce fut en vain; il fallut céder.

Une âme avait commis le crime d'échapper à la volonté du prince de Bismark, et on devait rendre sa proie au maître, à moins d'exposer la France à de graves complications internationales... Hélas!

Tel est le fait dans sa brutalité, tel est l'étiage de notre complaisance.

Cet acte inouï, contraire, pour le moins qu'on puisse en dire, aux lois qui règlent les rapports des nations civilisées, cet abandon qu'il y aurait lieu de qualifier si sévèrement, si on ne l'expliquait par les angoisses d'un patriotisme aux abois, nous ont été racontés non par un religieux de la Grande-Chartreuse, mais par un ancien officier supérieur en mesure d'être parfaitement renseigné, et dont la parole équivaut pour nous à la vérité même. Nous n'avons pas besoin d'y joindre d'autres commentaires.

Depuis Sedan et Metz, on a coutume de nous répéter que nous avons beaucoup à apprendre. C'est vrai! Mais nous avons aussi beaucoup à nous souvenir...

ALEXANDRE DELOUCHE.

Amenez! dit le capitaine. Déjà une douzaine d'hommes s'étaient précipités vers les pirogues.

— Mais, capitaine, murmura en tremblant et d'un air honteux un gros matelot aux cheveux rouges qui n'avait pas encore détourné ses regards du point de l'horizon qu'on venait d'indiquer, il y a longtemps que le soleil est couché...

Il y eut alors comme un temps d'arrêt, les règlements de pêche s'opposant à ce que l'on coure sus à une baleine après le soleil couché.

— Te tairas-tu, vieille bête! s'écria d'un ton ironique et décidé, en dégageant les garants d'une baleinière, le harponneur que nous venons de voir éteindre philosophiquement sa pipe. Il n'est bon qu'à réclamer, ce poltron-là!

— Viens toujours, Mathurin, ajouta un lieutenant de pêche qui passait. Pierre Legendre a raison, tu réclameras demain. Pour le moment, allons amariner celle-ci.

— Oh! c'est égal, murmura entre ses dents en s'affalant dans l'embarcation à sa

LE NOUVEL OPÉRA.

Les premiers essais d'acoustique ont été faits mardi soir au nouvel Opéra, en présence d'une foule considérable, composée en majeure partie de membres de l'Académie et de compositeurs de musique, des principaux éditeurs de Paris et d'un grand nombre de personnes appartenant au monde artistique. Dans une loge d'avant-scène, on aperçoit M. et M^{me} Garnier, entourés de quelques amis.

Aux loges de balcon, M. Strauss et sa famille, MM. de Villemessant et Lachaud. A l'orchestre, M. Mermet, le compositeur; Léonce Détryat, directeur de la *Liberté*, etc.

M. Deldevez dirigeait l'orchestre et les chœurs.

Ce premier essai a donné des résultats très-satisfaisants. Les chœurs ont surtout pleinement réussi. M. Gaillard, de l'Opéra, a été fort applaudi dans un morceau des *Huguenots*.

Quant à l'orchestre, placé en contre-bas du sol de la salle, il n'a pas toute la sonorité qu'on pourrait désirer. Les chœurs y gagnent un peu, il est vrai, mais le son perd de son ampleur et de son intensité en arrivant aux places éloignées.

Il sera facile heureusement de remédier à ce petit inconvénient en rehaussant le niveau de l'orchestre.

Cette soirée a été un succès pour M. Garnier, auquel on a fait une véritable ovation. Après l'audition du premier morceau, les cris de bravo Garnier! ont été poussés par toute la salle. M^{me} Garnier, très-émue, s'est jetée au cou de son mari, qu'elle a embrassé avec effusion.

A dix heures, le public s'est retiré, et la sortie s'est faite par le grand escalier, qui a fait l'objet de l'admiration générale.

Comme toujours, il y a eu un incident amusant.

Ne pouvant s'aventurer dans la salle où l'on n'eût pu caser une épingle, les ouvriers s'étaient entassés dans l'avant-scène destinée jadis à devenir la loge impériale, et, comme chacun remarquait cet entassement de gens en blouse à la place d'honneur, Michel Lévy de répondre à une dame qui lui demandait quels étaient ces individus :

— Mais c'est le nouveau conseil municipal élu hier, qui a été prié de venir en costume officiel!

Et M. Wittersheim d'ajouter :

— Notez qu'il n'y a là que les conservateurs!

Assemblée nationale.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1^{re} délibération sur la proposition de M. le comte Jaubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

M^r Dupanloup déclare qu'il votera le projet de loi sous la réserve de quelques modifications à apporter aux articles. C'est bien injustement qu'on attribue à certains partisans de la loi l'intention de

place accoutumée notre pointilleux matelot, je n'y vais pas de bon cœur... Chienne de pêche, va... et un vendredi encore...

Presque aussitôt cette pirogue s'éloigna du trois-mâts, rapide comme une flèche, tandis qu'une autre s'appretait à la suivre pour la secourir en cas de malheur.

(La suite au prochain numéro.)

L'OPINION NATIONALE.

Députés Fondateurs :

MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, général Billot, Boucau, Charton, Crémieux, Faye, Fourcand, Grévy, Jozon, O. de La Fayette, Leroyer, Lucet, Méline, Rameau, Riondel, Léon Robert, Ch. Rolland, Sénard, Tassin, Turquet, Warnier, Wilson.

Ces noms indiquent assez clairement la politique dont l'*Opinion Nationale* est devenue l'organe accrédité.

C'est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée. Ses informations parlementaires sont des plus complètes et rien n'a été négligé pour rendre le journal, dans toutes ses parties et sous tous les rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation.

Prime gratuite : le *Siège de Paris*, un beau volume in-8^o.

Abonnements : Un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr. — Bureaux, 5, rue Coq-Héron, Paris.

substituer un monopole religieux au monopole de l'Etat.

C'est l'Eglise qui a fondé les universités en France, comme elle a créé les institutions de bienfaisance, comme elle a défriché les terres incultes; mais elle a toujours admis la concurrence, et ne demande qu'à disputer à ses adversaires la confiance publique.

Sous l'ancien régime, contrairement à ce qu'a dit hier M. Paul Bert, la liberté de l'enseignement existait dans les mœurs, sinon dans les lois. Elle avait produit vingt-trois universités, entre lesquelles l'université de Paris brillait d'un éclat particulier. Le père de famille pouvait choisir pour son fils les professeurs et les villes universitaires.

La Convention a tout détruit, sans pitié ni pour le génie ni pour le peuple. L'instruction fut déclarée gratuite, obligatoire et laïque, comme on le demande aujourd'hui, et elle fut anéantie. La religion et la liberté avaient tout créé; la tyrannie et l'impunité révolutionnaires ont tout détruit.

Le projet de loi actuel est une œuvre de réparation. L'enseignement supérieur, c'est le savoir humain dans sa dignité la plus haute: il est nécessaire d'en relever et d'en compléter l'organisation. C'est surtout dans les sociétés à tendances démocratiques qu'il faut assurer à ce qui est noble et généreux le moyen de s'épanouir et de monter; notre enseignement supérieur est dans un état d'évidente infériorité relativement aux autres nations, et ce n'est que dans la liberté qu'on trouvera le remède à cette détresse.

La vérité est que ce sont les élèves qui manquent. Il y a une flamme qui manque. La révolution l'a éteinte. (Applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.) On ne la ramènera que par la liberté. La cause principale de discrédit où sont tombées les hautes études, c'est le monopole et la centralisation.

Mais l'orateur ne veut pas la liberté comme l'entend M. Paul Bert; la liberté de tout enseigner serait un déplorable sophisme; on ne peut livrer l'enfant désarmé à l'enseignement des doctrines les plus étranges.

Le professeur, comme l'a dit l'excellent M. Paul Bert lui-même, est le magistrat de la vérité démontrée; on ne peut donc admettre qu'il puisse enseigner toutes les doctrines nouvelles. La liberté donnera à l'enseignement des professeurs, de l'argent et des élèves.

Et quand il y aurait des ecclésiastiques parmi ces professeurs, où serait le mal s'ils enseignent bien? Ne sont-ce pas des religieux qui ont accompli les plus grands travaux dans les lettres et dans les sciences? Les divisions attristent et affaiblissent.

Il faut faire appel à toutes les forces vives du pays pour en former un faisceau que Dieu bénira et qui, au milieu de nos malheurs, sera la résurrection et la fortune de la France. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Challemel-Lacour déclare qu'il votera contre le passage à une seconde délibération sur le projet de la commission. Il est étrange qu'on érige tout-à-coup en axiome le principe de la liberté de l'enseignement supérieur qui a toujours paru si contraire à notre droit public. Une pareille innovation, qui intéresse au plus haut point l'honneur intellectuel de la France, est de nature à soulever bien des doutes et des appréhensions.

Le seul intérêt en question ici est l'intérêt de l'Eglise catholique. Elle est la seule association, toujours conquérante, jamais rassasiée, qui soit en mesure de profiter de la nouvelle loi. L'ardeur même avec laquelle le parti catholique la réclame prouve bien l'intérêt qu'il y attache. Mais si cette liberté, au lieu de contribuer à l'unité morale du pays, ne faisait qu'accentuer la division des esprits, ne serait-ce pas un mal immense?

Or, ce péril est certain, ce mal est inévitable. Ce qui donne une importance capitale à l'enseignement, c'est qu'il contribue à former l'esprit de ce qu'on appelle les classes moyennes. C'est dans ces classes lettrées qu'ont pris naissance les divisions les plus ardentes; or, ces classes sont surtout ce que les fait l'enseignement supérieur.

Loin d'élever le niveau des études, les nouvelles universités l'abaisseraient plutôt par une concurrence malsaine.

Mais ce n'est pas encore là ce qui est le plus à craindre. Le principal péril de la loi, c'est qu'on veut, en tenant des jeunes gens dans des établissements spéciaux, à l'abri de toutes les influences sociales, préparer des auxiliaires à l'esprit catholique.

Plus tard, les jeunes gens ainsi élevés ne se contenteront plus d'être des croyants; ils seront des zélés, des apôtres mettant leur propagande au service de l'Eglise. Mais plus ils mettront d'ardeur

à leur prosélytisme, plus d'autres en mettront à se défendre, et les divisions seront ainsi accrues jusqu'à ce qu'elles aboutissent à des cataclysmes.

Le projet de loi contient en outre un danger sérieux pour la sécurité des gouvernements civils. L'Eglise catholique soutient depuis quatre-vingts ans une lutte acharnée, non pas seulement contre ses principes, ses principes sur lesquels repose la société moderne. (Vifs applaudissements à gauche.)

C'est le *Syllabus* qui doit être aujourd'hui la base de l'enseignement catholique. Or, le *Syllabus* condamne toutes les libertés auxquelles la population française est la plus attachée. Des universités catholiques sortiront des hommes qui chercheront l'établissement de l'ordre moral dans la ruine des libertés et des principes qui ont coûté tant de peines et tant de sang.

Les gouvernements actuels de l'Europe croient devoir se mettre en garde contre les menaces de l'esprit religieux; et c'est dans un pareil temps, quand la France est obligée de surveiller sa politique, ses actes et ses paroles, qu'elle se constituerait le champion du catholicisme! (Bruit à droite.)

La France n'exerce plus le rayonnement intellectuel qu'elle exerçait autrefois; ne substituons pas à cet honneur l'honneur dangereux de nous faire l'avant-garde d'une restauration catholique.

Alors même que la liberté de l'enseignement supérieur serait un droit positif, ce qui est fort incertain, en l'état actuel de la France, il conviendrait de l'ajourner. La société a le droit de se défendre contre le danger d'aggraver les discussions entre citoyens et les préventions de l'étranger. (Interruptions.)

Il sera temps de proclamer cette liberté, quand le clergé catholique se sera réconcilié avec les idées modernes, quand l'Assemblée actuelle, née dans une heure d'illusion passionnée, aura fait place à une autre Assemblée qui aura le recueillement nécessaire pour résoudre une telle question. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Laboulaye, rapporteur, rappelle le mot de Burke, qui résumait sa vie publique en ces termes: « J'ai toujours défendu la liberté des autres. » Voilà comment on est vraiment libéral. (Applaudissements à droite.) C'est d'ailleurs sans fondement qu'on signale l'Eglise catholique comme devant seule profiter de la liberté. La liberté profitera à tout le monde.

Les divisions qui existent entre les citoyens disparaîtront à sa lumière; ce que voudraient les adversaires du projet, c'est l'égalité dans la nuit. (Nouveaux applaudissements à droite.)

C'est un argument malheureux que celui qui s'appuie sur l'attitude de l'Europe, est-ce donc aux victimes qu'il faut faire le procès?... N'aurions-nous pas le courage de faire aujourd'hui ce que la Prusse faisait en 1813, quand, sous le canon de Davoust, elle ouvrait l'université de Berlin? Ceux qui parlent ainsi n'ont pas le droit de se dire des libéraux. (Vifs applaudissements à droite.)

Le meilleur moyen de réconcilier le clergé catholique avec les idées modernes, c'est d'assurer à tous la pratique d'une commune et sincère liberté. (Applaudissements répétés.)

La clôture de la discussion est demandée. M. Bardoux le combat et demande que la suite de la discussion soit renvoyée à demain, toutes les opinions ne s'étant pas encore produites à la tribune.

La clôture, mise aux voix, n'est pas prononcée. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Etranger.

Berlin, 3 décembre, soir.

Voici l'analyse de la circulaire confidentielle de la Russie, datée du 26 octobre, et relative à la conférence internationale de Bruxelles, circulaire qui a été remise dans le courant du mois de novembre.

La Russie, interpellée de divers côtés sur la marche ultérieure qu'elle a l'intention de suivre, répond que la conférence a été à proprement parler une enquête. Les protocoles reproduisent les opinions concordantes ou divergentes qui s'y sont manifestées. Le protocole final a réservé l'examen des gouvernements; conséquemment il appartient aux gouvernements qui ont reçu les protocoles d'examiner les solutions à donner aux diverses questions qui ont été soulevées. Saint-Petersbourg semble être l'endroit le mieux approprié pour recevoir toutes les conclusions, observations ou propositions qui peuvent être faites.

Alors, la Russie verra s'il est opportun de

consigner, dans un acte destiné à l'échange des déclarations, les points sur lesquels l'accord est établi; ou bien, s'il est nécessaire de présenter un nouveau projet; ou enfin, s'il convient de proposer une nouvelle réunion de délégués pour dresser l'acte définitif. Les gouvernements sont priés d'envoyer le plus tôt possible à Saint-Petersbourg leurs observations, leurs propositions ou leurs conclusions.

M. de Nordflicht, président suprême de la Silésie, a été, par ordre du roi, mis en disponibilité. On croit que cette mesure est motivée par la négligence apportée par M. de Nordflicht dans l'exécution des lois ecclésiastiques.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier ont été dites dans toute la France les prières publiques réclamées par l'Assemblée elle-même.

A Saumur, toutes les autorités civiles et militaires se sont réunies à l'église Saint-Pierre. Au chœur, on remarquait M. le général, M. le sous-préfet, M. le président du tribunal civil, M. le président du tribunal de commerce, M. le procureur de la République et M. le substitut, MM. les juges au tribunal civil et au tribunal de commerce, MM. les juges de paix, les administrateurs des Hospices, les chefs de service et les employés des diverses administrations.

Un fauteuil était vacant, celui du maire de Saumur; il n'y avait également aucun conseiller municipal.

Mais un grand nombre d'administrés, différenciant de sentiments avec leurs administrateurs, avaient jugé qu'il était préférable de prier pour la France et se pressaient dans la nef et les chapelles de l'église.

Le cortège comprenait encore MM. les officiers supérieurs de l'Ecole, les capitaines instructeurs, et les lieutenants et sous-lieutenants de toutes armes.

Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement de l'Ecole de cavalerie et de la garnison du Château.

NOS DEPUTES.

Dans la séance de samedi, sur la question de savoir s'il sera passé à une deuxième délibération sur la proposition de M. le comte Jaubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour, sauf M. Maillé, qui a voté contre.

Faits divers.

UN PEU DE MODE.

Voici ce qu'on a imaginé de plus nouveau pour l'hiver 1874-1875, dédié aux dames. C'est la *Vie parisienne* qui parle:

Plus de petites formes. De grands chapeaux doublés de lophophores, avec une demi-couronne de têtes de plumes ou deux plumes d'autruches croisées l'une sur l'autre. Une écharpe de faille sur le chapeau; dessous, un nœud faisant catogan, et de larges brides nouées sous le menton.

Plus de coiffures en l'air, plus de nuque découverte, des torsades enroulées tombant sur le cou.

Plus de loup sur la figure. Un grand voile qui descend sur la poitrine emprisonne les épaules et s'attache au milieu du dos.

Plus de pous, plus de tuniques, plus de retroussis. Une longue robe qu'on relève en l'accrochant sur le côté.

Le tablier par-dessus bien drapé et bien collant, et terminé par un nœud, est encore de mode. Mais on lui préfère les deux ceintures portant le devant de la robe, emboîtant la hanche et venant se nouer très-bas.

A la jupe, les garnitures montent, montent; les ruches, les volants, les plissés viennent jusqu'aux genoux. En revanche, les corsages descendent par derrière; ils sont décollés jusqu'à la ceinture: par devant, aussi bas qu'on se le permet; et ils s'allongent en s'arrondissant jusqu'à mi-cuisses.

Plus de ruches autour du cou, un grand col montant droit et se rabattant sur lui-même, comme le collet des Incroyables. Il est fait en étoffe pareille aux robes ou en fourrures pour les manteaux.

Plus de petits bords de fourrure, mais

de larges bandes garnissant le tour, les pans et les manches; c'est chaud et confortable.

Plus de jais. — rien que des plumes ou du vel d'oiseaux aux toilettes ou tranchant sur l'étoffe.

Garnitures de robes en duvet d'oiseaux de différentes couleurs. De distance en distance, aux places bien choisies, un renflement qui simule un nid et d'où sort une tête d'oiseau.

UN PIANO DIABOLIQUE.

Nous traduisons du *Courrier du Brésil* un cas de folie des plus extraordinaires, vu la cause qui l'a produit:

Un enfant, à peine âgé de dix ans, et jouant du piano en véritable prodige, avait depuis quelques jours pris en horreur son instrument favori. Après bien des remontrances et même des supplications, les parents voulurent user de rigueur pour qu'il reprît ses études. Mais, rien qu'à la vue du piano il donnait des signes de terreur, et, se mettant à genoux, criait:

— Grâce! grâce! ne me mettez pas devant ce maudit piano, il renferme un mauvais génie qui me perce les oreilles quand je touche le clavier. C'est un instrument diabolique. Grâce! papa.

Et, là-dessus, convulsions et délire. Le père, en homme prudent, fit d'abord soigner son fils; puis il voulut savoir quel était le mauvais génie pianophile qui lui avait troublé la cervelle. En conséquence, il se mit au piano et en toucha.

A peine les premiers accords résonnaient-ils, qu'un vacarme épouvantable se fit dans l'intérieur de l'instrument, et le père se sauva comme avait fait l'enfant.

Le lendemain pourtant, et tout honteux de sa frayeur, il revint et recommença. Même vacarme endiablé. Alors, s'armant de tout son courage, il ouvrit le piano.

Qu'y trouva-t-il? Toute une nichée de souris blanches venues on ne sait d'où. Les souris n'aimaient du piano que la peau des marteaux et la laine des touches. Elles en détestaient le son, par exemple, et défendaient leur nouveau domicile en faisant un grand train lorsqu'on voulait le faire servir à un autre usage que celui qu'elles lui avaient donné.

Les souris ont été sacrifiées. Mais l'esprit du jeune virtuose est vivement frappé, et il faudra sans doute de longs mois de soins pour lui rendre sa lucidité première.

Dernières Nouvelles.

La discussion générale de la loi sur l'enseignement supérieur a été close samedi, et la Chambre a décidé par 553 voix contre 433 qu'elle passerait à une seconde lecture.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

On annonce, comme devant avoir lieu sous peu de jours, l'émission des obligations hypothécaires de la *Société métallurgique de Tarn-et-Garonne*. Cette émission qui repose sur un gage sérieux paraît devoir être accueillie avec faveur par le public.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine:

Explosion à la fabrique de matières colorantes de M. Poirier, à Saint-Denis; atelier des bleus à la fabrique de M. Poirier; théâtre des Variétés: acte deuxième des *Prés-Saint-Gervais*, opéra-bouffe en trois actes, de MM. V. Sardou et Philippe Gille, musique de M. Ch. Lecocq; théâtre du Vaudeville: acte deuxième du *Chemin de Damas*, comédie en trois actes, de M. Théodore Barrière; événement d'Espagne: les troupes du général la Serna attaquant les positions carlistes, près d'Irun; les défenses de nos frontières de l'Est: plan général et vues de Briantçon, Chamousset, Albertville, Grenoble, Lyon, Chagny, Dijon, Langres, Nogent-sur-Seine, Epervain, Reims, Verdun, Toul, Epinal, Belfort, Besançon; un scandale; entre tiges. — Rébus.

L'*Univers illustré* publie actuellement l'*Hotel du Dragon*, par Alf. de Bréhat. Par l'intérêt puissant des aventures qui s'y développent, autant que par l'originalité des types qu'il met en scène, ce roman méritera, nous en sommes certains, d'être placé à côté de *Bras d'acier*, des *Chasseurs de tigres* et des autres ouvrages de l'éminent romancier qui ont obtenu une faveur si légitime.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. BAILE MARCK.

Lundi 7 décembre 1874,

LE BOSSU

OU LE PETIT PARISIEN,

Grand drame en 5 actes et 10 tableaux, à spectacle, de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 95^e fascicule, SCI à SEP, est en vente.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaury, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement

nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Révalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. —

Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.

6 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.

10 — 40 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	60		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	882	50	7 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	455		
4 1/2 % jouiss. mars.	89	25		Crédit Mobilier	325		2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	675		
5 % Emprunt 1871	78			Crédit foncier d'Autriche	550		2 50	Société autrichienne, j. janv.	693	75	
Emprunt 1872	99	05		Charentes, 400 fr. p. j. août.	331	25	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	223			Est, jouissance nov.	508	75	2 50	Orléans	301		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	440		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	883	75		Paris-Lyon-Méditerranée	297	50	
— 1865, 4 %	474			Midi, jouissance juillet.	545		2 50	Est	286	50	
— 1869, 3 % t. payé.	364	50		Nord, jouissance juillet.	1085		6 25	Nord	305		
— 1871, 3 % t. payé.	380			Orléans, jouissance octobre.	867	50	7 50	Ouest	293	50	
Banque de France, j. juillet.	3885		15	Ouest, jouissance juillet, 65.	555			Midi	297	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	347	50		Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	903			Deux-Charentes	264		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470			Compagnie parisienne du Gaz.	800		10	Vendée	246	25	
Crédit Foncier colonial, 250 f. p. j. juill.	347	50		Société Immobilière, j. janv.	40			Canal de Suez	490		
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850			C. gén. Transatlantique, j. juill.	212	50	2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 05 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, omnibus.
4 — 19 — — express, omnibus.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — omnibus.
12 — 38 — — soir, express, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 38 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etudes de M^{re} CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^{re} TAUREAU, notaire à Doué.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

Située à Doué-la-Fontaine, route de Saumur.

Dépendant de la faillite du sieur Charles Coutard, pépiniériste.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt sept décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^{re} TAUREAU, notaire à Doué.

La vente a lieu en vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, du vingt quatre octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Et à la requête de M. Lemoine-Abraham, demeurant à Doué-la-Fontaine, agissant comme syndic définitif de la faillite du sieur Charles Coutard, pépiniériste, demeurant audit lieu de Doué, pour lequel poursuivant est constitué M^{re} Chedeau, avoué, demeurant à Saumur; En présence dudit Coutard ou lui dûment appelé.

DÉSIGNATION DE LA MAISON A VENDRE.

Une maison et ses dépendances, située à Doué-la-Fontaine, route de Saumur. Elle comprend une maison d'habitation, comprenant, au rez-de-chaussée, un vestibule et deux pièces; au premier étage, deux chambres à coucher; cour et hangar au midi de la maison; petit bâtiment, composé de deux pièces, avec grenier au-dessus, au couchant de la cour; jardin au levant;

Le tout joint au nord la route de Saumur, au levant M. Dima, au midi M^{me} veuve Lebon.

Ledit immeuble est mis à prix à cinq mille francs, ci. . . . 5,000 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^{re} TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le sept décembre mil huit cent soixante-quatorze. Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le huit décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio Reçu un franc quatre-vingt huit centimes. (613) Signé: PALUSTRE.

Etudes de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, et de M^{re} TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON

ET DE

DEUX MORCEAUX DE TERRE

Situés communes de Doué et de Forges,

Dépendant de la faillite d'Alexandre Coutard, pépiniériste à Doué-la-Fontaine.

L'adjudication aura lieu le dimanche 27 décembre 1874, à midi, en l'étude et pardevant M^{re} Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir:

Qu'à la requête de M. Marcel Lemoine, ancien notaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, agissant comme syndic définitif de la faillite d'Alexandre Coutard, pépiniériste à Doué-la-Fontaine, ayant pour avoué constitué M^{re} Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10;

Et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six septembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^{re} Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, le dimanche vingt-sept décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

Premier lot.

1^o Une maison, située à Doué, quartier dit Derrière-le-Château, route de Saumur, comprenant au rez-de-chaussée quatre pièces, un premier étage, grenier au-dessus, soubassements, caves avec pressoir, grange et écurie, le tout compris au plan cadastral sous les numéros 1953, 1954, 1955, 1956 et 1957, d'une contenance de huit ares dix centiares, joignant au nord la route de Saumur, au levant M. Vinsonneau, au midi une ruelle, au couchant M. Lamiche;

2^o Un jardin, situé au même lieu, près la maison ci-dessus, dont il est séparé par la route, contenant environ vingt-deux ares, joignant au midi la route de Saumur, au couchant MM. Dima frères, au levant M. Auguste Maillet ou représentants, au nord M. Guillon. Sur la mise à prix de 5,000 fr.

Et en outre à la charge de servir:

1^o Une rente foncière et perpétuelle de soixante-quinze francs, due à la famille Sorin, suivant titre passé devant M^{re} Lamarque, le 28 janvier 1835;

2^o Une rente foncière et perpétuelle de soixante francs, due à M. Baptiste Lemardelay.

Deuxième lot.

1^o Un morceau de terre situé au canton des Grands-Champs, commune de Doué, contenant environ 22 ares, joignant au levant M. Bourreau-Perrault, au couchant M. Lamiche, au midi M. Rullier, au nord M. Deschamps;

2^o Et un autre morceau de terre, aux mêmes canton et commune, contenant environ vingt-deux ares, joignant au levant M. Auguste Guyot, au nord et au couchant M. Deschamps, au midi M. Rullier.

Ces immeubles, compris au cadastre sous les numéros 522 et 523, section H.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Et en outre à la charge de servir à la dame veuve Masson-Girault une rente viagère de: 1^o cinquante francs en numéraire; 2^o trente-un décalitres 2 litres 50 centilitres de blé-froment; 3^o cinq décalitres de pommes de terre.

S'adresser, pour les renseignements: 1^o A M^{re} TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges, 2^o à M^{re} BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le sept décembre mil huit cent soixante-quatorze. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le huit décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris. (614) L. PALUSTRE.

A LOUER

PROCHAINEMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, en face le Square.

Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves.

S'adresser au bureau du journal.

L'ETUDE DE M^{re} MEHOUS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaurepaire, n° 24, en face de la maison où elle était précédemment.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle,

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

POSITION UNIQUE

De 1 à 6,000 francs par an, à se créer dans chaque localité, avec un petit capital (articles spéciaux de première nécessité). Ecrire f^o initiales N. N., poste restante, à Namur (Belgique).

MÉDICAMENTS D'HIVER

Goudron végétal Le Boef
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le Dr Gaudier, a découvert ainsi au sujet de cette préparation: «Le goudron Le Boef, dit-il, représente, sans altération et sans perte, tous les principes et le conséquent toutes les qualités du goudron en nature.» (Com^o therap. du Codex, 2^e édit. p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement par nos célèbres médecins, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections bronchiales, etc.

Migraïne

On guérit instantanément cette pénible affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guillemé, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

HERNIES ET MALADIES DE LA VESSIE

Guérison radicale par la NEPTUNIDE ROUILLE, extrait de plantes marines. — Renseignements gratuits. Rouille, pharmacien de 1^{re} classe aux Sables-d'Olonne (Vendée) (517)

PRODUITS ALIMENTAIRES

Huile d'olive de Nice
M. Félix Audemar, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 50, 25 et 10 litres, franco, gare de l'acheteur. Sur demande, affranchie, envoi du Prix cour et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.

Liquors des Iles

Les liquors si renommés depuis longtemps de la veuve Amphoux, St-Pierre (Martinique), ne se vendent que chez M. Legendre freres, négociant pour toute l'Europe, rue Plantureux, 24, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 72 fr.



NEURALGIES (faciales) MIGRAINES (non gastral) OTALGIES (névralgies) MAUX DE DENTS (hors même qu'elles)

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur très agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco, des notices, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONFECTION on laisse voir les Dépôtaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon contenant simple: Prix, 1 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 2 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedeau freres et de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215) Saumur, Imprimerie de P. GODET.